

Compte rendu du comité de concertation du 31 mars 2016.

Étaient présents toutes les directions concernant l'enfance, la DRH, la DPMIS, le SAF, le SMAPE et l'Aide Sociale à l'Enfance et la déléguée à l'Aide Sociale à l'enfance Mme DEVESA accompagnée de son assistante.

La déléguée à l'enfance a introduit la réunion en félicitant le travail des assistantes familiales et a développé sur le métier particulier de cette profession avec une certaine admiration.

Les sujets abordés :

- **Placement**

Concernant le nombre d'enfants en attente de placement (pas de chiffres)

- **Bilan social :**

Nous avons eu des explications claires sur les profils d'enfants proposés et les risques de difficultés pour les familles d'accueil et leurs familles.

nous avons posé des questions sur le choix des âges des enfants par rapport au placement de jeunes ados, des pathologies psychiatriques de certains ados. Dès problèmes compris par Mr Garcin et une attention particulière à ces placements. Sur les profils des assistantes familiales, leurs expériences, leurs vécus et leurs familles.

Mme Foulon dit être sollicitée régulièrement pour des urgences le vendredi et très souvent les solutions d'urgences trouvées sont les structures (foyers de l'enfance).

Ex 2015, 263 demandes d'accueil, 118 suites favorables de placements et le reste 145 dans d'autres structures.

Nous avons souligné le manque de lieu de vies dans les bouches du Rhône. 1 seul lieu de vie actuellement sur Arles et 2 sont en cours...

Mme Camilleri nous a donné le nombre des assistants familiaux en 2015, 483 asfams dont 50 hors département + 49 pour la Dimef du département. Soit un total de 533 en tout.

Sur les 600 agréées par le département

67 asfams sont sans emplois 27 % soit 18 asfams ont plus de 65 ans.

8 places libres effectives.

1 place libre ne vaut pas obligatoirement un placement (selon la situation).

40 asfams ne se sont jamais manifestées et ont été relancées, 18 ont répondu mais n'ont pas souhaitées continuer dans ce métier.

- **Indemnité d'attente**

Nous avons eu des discussions et des propositions formulées par notre organisation au sujet d'augmenter au niveau du smic l'indemnité d'attente sur 4 mois.

(Précision ce n'est pas sur plusieurs agréments mais bien un seul).

A la suite de notre intervention M Bertrand propose des groupes de travail afin de voir sous quelle forme on pourrait mettre en place au plus juste cette indemnité trop précaire pour notre organisation.

Il a promis de donner des réponses en 2016. On attend.

▪ PPE (projet pour l'enfant)

Dans la nouvelle loi 2016-297 du 14 mars 2016 il est dit que le PPE soit le projet pour l'enfant sera désormais obligatoire et sera transmis au juge à chaque audience. Le décret sortira dans le courant 2016 (normalement).

Ce projet pour l'enfant le suivra tout au long de son parcours il concerne la famille d'accueil mais aussi la famille de l'enfant. Il concerne son parcours, le médical, les actes usuels (ex : les blocages administratifs par exemple) afin d'améliorer les difficultés quotidiennes rencontrées par l'enfant et sa famille d'accueil. Il peut concerner la prise en compte des relations entre les frères et sœurs, les membres de la famille ect... La santé de l'enfant peut être inscrite dans le projet pour l'enfant, une évaluation médicale et psychologique du mineur afin de détecter les besoins de soins qui doivent être intégrés au document... Le projet pour l'enfant est modifiable tout au long du placement.

▪ Sécurité

Critères de sécurité à prendre en compte : ex les piscines, les barrières de sécurité, Mme Camilleri a insisté sur ces normes à prendre en compte lors des premières demandes d'agréments.

Nous avons pris date pour le mois de septembre 2016 pour travailler sur un référentiel sécurité autour des asfams.

Sur le suivi de l'agrément des asfams, le 19 mai 2016 un courrier est parvenu à certaines asfams pour une réunion collective d'information concernant la sécurité. Nous souhaiterions que Lorsque des nouvelles directives, lois ou autres sont mises en œuvres que les organisations syndicales aient les informations, les textes de lois de manière à alerter en amont les asfams qui seraient susceptibles d'être concernées.

Nous regrettons que les asfams soient mises au même titre que les asmats sur le même pied d'égalité alors que ce n'est pas le même travail. Nous attendons du SMAPE Des réunions de travail pour pouvoir exprimer et expliquer notre organisation familiale et les contraintes de sécurités spécifiques des asmats qui ne sont pas dans la même profession, Ni les mêmes responsabilités.

▪ Médical

Concernant la santé des enfants accueillis nous souhaiterions une coordination entre les médecins de DPMIS, pédopsychiatre , généralistes privés, orthophonistes ect...

Nous l'avons demandé à M Collomb, il a dit qu'il regarderait cela particulièrement. On attend !

Nous avons demandé qu'à chaque début de placement un bilan médical soit effectué. Mme D EVESA est d'accord pour mettre en place un bilan médical des l'arrivée de l'enfant dans la famille d'accueil.

▪ Questions pratiques

pour l'obtention d'un badge professionnel nous avons réitérée notre demande.

Dans chaque MDS, un courrier sera envoyé par la Direction afin de bénéficier d'un espace dédié et un accès photocopieur pour les asfams + 1 badge par MDS pour le photocopieur. (Une réflexion est en cours pour la personne référence sur site). (DSIT) service informatique va mettre en place ce badge (imminent). On attend !!!

La DSIT travaille sur les asfams et permettra un accès à un extranet directement de chez eux pour les ASMATS et nous pourrons en bénéficier pour les asfams en fin 2016.

ON verra !!!

▪ Indemnité d'entretien

Nous avons réclamé une revalorisation conséquente de l'indemnité d'entretien qui n'a pas été augmentée depuis plus de 10 ans. Nous avons fait remarqué que le coût de la vie est devenu de plus en plus élevé et que les besoins des enfants sont importants journalièrement.

▪ Prime de fin d'année

Nous avons demandé une revalorisation de la prime de fin d'année qui s'élève actuellement à 300 euros net par an.

▪ Jours fériés ou autres

Nous n'avons aucun jours fériés sauf le 1 et mai qui est payé double et non récupéré. nous avons demandé un prise en compte de ces points.

▪ Point positif

Nous avons souligné sur les pôles inspecteurs une amélioration pour une harmonisation des pratiques ce qui n'était pas le cas auparavant.

▪ Congés payés

Sur les départs en congés payés nous avons encore abordés les problématiques de la validation et le "parcours compliqué" parfois pour certaines situations. Ça s'est beaucoup amélioré mais il existe parfois des difficultés de traitements trop long.

En conclusion, nous avons été écoutés pas forcément entendues car à ce jour nous n'avons pas eu d'éléments, Ni de rendez-vous, Ni de décisions écrites et pas de nouvelles donc nous attendons d'éventuelles #réponses# à toutes nos questions que nous avons pour certaines pas eu le temps d'aborder ou pas de réponses concrètes.

Par exemple :

sur le suivi médical des Asfams sur notre demande (pas de réponse)

Les documents de CARS, les décisions de juges ect...

L'assurance et le type de couverture adaptée pour ce métier

La remise en place d'une journée du personnel telle qu'elle existait il y a quelques années qui permettait les rencontres autour de piques niques avec des animations pour tout le personnel du cd13 dans les domaines départementaux. (Qui était très appréciée par les assistantes familiales entre autres).

Nous avons eu l'engagement d'un bilan en fin d'année pour le mois de novembre 2016 par Mme DEVESA.

Ce premier comité de concertation a permis de rencontrer tous les acteurs de la nouvelle majorité, par contre sur toutes les questions posées par courrier au préalable en date du 26 janvier 2016 ou nous abordions toutes les questions ci dessus le 31 mars 2016., nous attendons de voir quels engagements sur le temps prendra cette nouvelle majorité afin que cette profession ait une belle continuité et un meilleur avenir.

Car nous avons remarqué que depuis des années le métier d'assistantes familiales a diminué, beaucoup de départs en retraite et pas de nouvelles candidates. Ex : en 4 ans nous sommes à -131 asfams en 5 ans sur le dernier bilan social. Ce qui est énorme vu les besoins de placements sur le territoire.